

Déclaration de SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires au CSE du 11 avril

15 avril 2019

éducation
SUD

**Conseil supérieur
de l'éducation**
Séance du 11 avril 2019

Solidaires

**Déclaration de la fédération SUD éducation
et de l'Union syndicale Solidaires**

La grève pour l'abrogation de la loi Blanquer appelée le mardi 4 avril par l'intersyndicale SUD-SNUipp-SNES-SNUEP-SNEP-CGT-FO a été très suivie, en particulier dans le premier degré, avec plus d'un-e enseignant-e-s sur quatre en grève. Les manifestations ont été fournies et animées. Pour SUD éducation, il s'agit d'une réussite incontestable.

Plus largement, la mobilisation prend de l'ampleur et a le soutien de la population. La récente propagande orchestrée par le ministère, qui se sent tenu de se justifier et de tenter de rassurer les personnels, montrent qu'il est aux abois. Le mail envoyé par le ministre vendredi 29 mars est éloquent à cet égard.

Des Assemblées générales ont rassemblé parfois des centaines de personnels et ont adopté des reconductions de la grève à partir du lundi 9 avril. SUD éducation soutient les actions décidées par les AG de grévistes, et appelle à les amplifier.

Le ministère ne peut continuer à s'enliser dans des réformes aussi majoritairement impopulaires parmi les personnels de l'éducation et les parents d'élèves :

- la scolarisation obligatoire à 3 ans (article 3) est un prétexte pour financer les écoles maternelles privées sous contrats à hauteur de dizaines de millions d'euros : autant de moyens en moins pour le service public d'éducation ! Les conseils municipaux sont dars et déjà en train de faire voter des enveloppes budgétaires à destinations des établissements privés, alors que la loi n'est pas encore en application.

- les établissements publics des savoirs fondamentaux (article 6 quater) sont un moyen d'accroître encore davantage les regroupements d'écoles, en particulier en zone rurale. Ces regroupements se traduisent par des suppressions de classes et des fermetures d'école. Les principaux-ales de collège deviendront les supérieur-e-s hiérarchiques des professeur-e-s des écoles et si il y a bien une certitude qu'ont les professeur-e-s des écoles

aujourd'hui c'est qu'ils et elles ont besoin de moyens supplémentaires, de classes à effectif réduit, de remplaçant-e-s mais certainement pas d'un nouvel échelon hiérarchique.

- les Conseils académiques et départementaux de l'Éducation nationale sont des lieux où l'administration doit rendre des comptes de la politique éducative aux personnels et aux usager-ère-s du service public. L'article 18 du Je projet de loi permet au gouvernement de les modifier par ordonnance pour réduire leurs attributions. En s'attaquant à la représentation des personnels dans les instances, le ministre s'attaque aux droits fondamentaux de tous les personnels.

- le projet de loi adopté par les députés est le reflet de la surenchère dans la symbolique nationaliste lors des débats (article 1er bis A) : drapeaux bicolores et paroles de « l'hymne national » dans les salles de classe, sans oublier une carte de France (article 1er bis B).

- le premier article du projet de loi prévoit d'imposer un prétendu "devoir d'exemplarité" aux personnels enseignants. Ce sont les libertés d'expression et d'opinion qui sont attaquées frontalement par le ministre. SUD éducation rappelle que cet article, comme l'a précisé le Conseil d'État, n'a aucune valeur : il ne vise qu'à intimider les personnels de l'éducation nationale. SUD éducation rappelle que la liberté d'opinion est garantie par le statut des fonctionnaires.

Au Collège République de Bobigny, les personnels vivent avant l'heure les effets de la loi pour une école de la confiance, pour leur engagement syndical et le fait de s'être battu depuis vingt ans pour l'école publique, des personnels du collège sont sanctionnés sur ordre du ministre. Deux collègues après 27 ans et 22 ans de service dans ce collège seront déplacés dans l'intérêt du service, elles sont d'ailleurs toutes deux classe exceptionnelle vu leur déroulement de carrière, nous voyons difficilement en quoi elles auraient pu nuire à la bonne marche du service! Un autre collègue se retrouve convoqué devant le conseil de discipline pour un

La grève pour l'abrogation de la loi Blanquer appelée le mardi 4 avril par l'intersyndicale SUD-SNUipp-SNES-SNUEP-SNEP-CGT-FO a été très suivie, en particulier dans le premier degré, avec plus d'un-e enseignant-e-s sur quatre en grève. Les manifestations ont été fournies et animées. Pour SUD éducation, il s'agit d'une réussite incontestable.

Plus largement, la mobilisation prend de l'ampleur et a le soutien de la population. La récente propagande orchestrée par le ministère, qui se sent tenu de se justifier et de tenter de rassurer les personnels, montrent qu'il est aux abois. Le mail envoyé par le ministre vendredi 29 mars est éloquent à cet égard.

Des Assemblées générales ont rassemblé parfois des centaines de personnels et ont adopté des reconductions de la grève à partir du lundi 9 avril. SUD éducation soutient les actions décidées par les AG de grévistes, et appelle à les amplifier.

Le ministère ne peut continuer à s'enliser dans des réformes aussi majoritairement impopulaires parmi les personnels de l'éducation et les parents d'élèves :

- la scolarisation obligatoire à 3 ans (article 3) est un prétexte pour financer les écoles maternelles privées sous contrats à hauteur de dizaines de millions d'euros : autant de moyens en moins pour le service public d'éducation ! Les conseils municipaux sont d'ores et déjà en train de faire voter des enveloppes budgétaires à destinations des établissements privés, alors que la loi n'est pas encore en application.
- les établissements publics des savoirs fondamentaux (article 6 quater) sont un moyen d'accélérer encore davantage les regroupements d'écoles, en particulier en zone rurale. Ces regroupements se traduisent par des suppressions de classes et des fermetures d'école. Les principaux-ales de collège deviendront les supérieur-e-s hiérarchiques des professeur-e-s des écoles et si il y a bien une certitude qu'ont les professeur-e-s des écoles aujourd'hui c'est qu'ils et elles ont besoin de moyens supplémentaires, de classes à effectif réduit, de remplaçant-e-s mais certainement pas d'un nouvel échelon hiérarchique.
- les Conseils académiques et départementaux de l'Éducation nationale sont des lieux où l'administration doit rendre des comptes de la politique éducative aux personnels et aux usager-ère-s du service public. L'article 18 du ,le projet de loi permet au gouvernement de les modifier par ordonnance pour réduire leurs attributions. En s'attaquant à la représentation des personnels dans les instances , le ministre s'attaque aux droits fondamentaux de tous les personnels.
- le projet de loi adopté par les députés est le reflet de la surenchère dans la symbolique nationaliste lors des débats (article 1er bis A) : drapeaux tricolores et paroles de « l'hymne national » dans les salles de classe, sans oublier une carte de France (article 1er bis B).
- le premier article du projet de loi prévoit d'imposer un prétendu "devoir d'exemplarité" aux personnels enseignants. Ce sont les libertés d'expression et d'opinion qui sont attaquées frontalement par le ministre. SUD éducation rappelle que cet article, comme l'a précisé le Conseil d'État, n'a aucune valeur ; il ne vise qu'à intimider les personnels de l'éducation nationale. SUD éducation rappelle que la liberté d'opinion est garantie par le statut des fonctionnaires.

Au Collège République de Bobigny, les personnels vivent avant l'heure les effets de la loi pour une école de la confiance, pour leur engagement syndical et le fait de s'être battu depuis vingt ans pour l'école publique, des personnels du collège sont sanctionné sur ordre du ministre. Deux collègues après 27 ans et 22 ans de service dans ce collège seront déplacées dans l'intérêt du service, elles sont d'ailleurs toutes deux classe exceptionnelle : vu leur déroulement de carrière, nous voyons difficilement en quoi elles auraient pu nuire à la bonne marche du service ! Un autre collègue se retrouve convoqué devant le conseil de discipline pour un prétexte fallacieux, et qui ne tient pas. SUD éducation et l'Union Syndicale Solidaires exigent l'abandon immédiat des mesures de rétorsions ordonnées par le ministère contre les personnels du Collège République de Bobigny. Ce n'est pas aux personnels de payer le prix des manquements de l'administration qui a laissé ses personnels exposés à l'incompétence et à la gestion de chef de service qui ne parvenaient pas à garantir la sécurité de leur personnels sur leur lieu de travail.

- la reprise en main de la formation des enseignant-e-s s'opère à travers les futurs Instituts nationaux supérieurs du professorat (articles 10 et suivants). Les directeur-ice-s seront nommé-e-s après une audition par les recteur-ice-s et non plus par les personnels enseignants. Ce changement s'inscrit dans la continuité de l'ingérence du ministre dans les pratiques pédagogiques des enseignant-e-s ces deux dernières années : "ressources" pédagogiques imposées, formations obligatoires avec les officines privées comme "Agir pour l'école", évaluations nationales déconnectées des besoins réels des élèves.

Le projet de loi (article 14) prévoit que les assistant-e-s d'éducation qui préparent les concours de l'enseignement pourront se voir confier des tâches d'enseignement.

SUD éducation refuse catégoriquement cette évolution, pour plusieurs raisons :

- elle conduit à un renforcement de la précarisation de l'éducation nationale, avec la création d'un sous-statut de professeur-e ;
- elle s'inscrit dans un projet de casse du concours et du statut, avec la mise en œuvre d'une formation destinée à déboucher sur un recrutement direct par les chef-fe-s d'établissement ;
- elle décline une forme inédite d'austérité budgétaire, avec une rémunération de l'heure de cours scandaleusement basse.

Dans un contexte où le ministère supprime des postes, réduit le nombre de places aux concours de l'enseignement et vise à imposer une seconde HSA dans le second degré, il s'agit pour le ministre de s'attaquer au statut de fonctionnaire des enseignant-e-s.

Le projet de loi Blanquer est cohérent avec l'ensemble des réformes libérales et réactionnaires mises en œuvre par le ministère : loi ORE et parcoursup, réforme du lycée général et technologique, du lycée professionnel, hausse des frais d'inscription des étudiant-e-s étranger-ère-s.

SUD éducation et l'Union Syndicale Solidaires revendiquent :

- l'abandon pur et simple du projet de loi Blanquer ;
- l'abrogation de la loi ORE et de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat, de la réforme de la voie professionnelle
- le retrait du projet de loi sur la « transformation de l'État »

SUD ÉDUCATION ET SOLIDAIRES continueront à combattre ces réformes par la grève et les mobilisations puisque le ministre a décidé de passer outre l'avis des organisations syndicales dans les instances

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Declaration-de-SUD-education-et-de-l-Union-syndicale-Solidaires-au-CSE-du-11>